



# GROUPE NOBLE AGE

RÉSIDENCES MÉDICALISÉES ET ÉTABLISSEMENTS DE SOINS DE SUITE

## Société Générale

### Déclaration au titre de l'article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

### Répartition de capital et des droits de vote attachés aux actions au 31/08/2009

LE NOBLE AGE

Code ISIN : FR 0004170017

	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	Nombre exerçable de droits de vote
Actions à droit de vote simple	1 383 802	1 383 802	1 383 802
Actions à droit de vote double	4 648 243	9 296 486	9 296 486
Actions détenues dans le cadre de l'autocontrôle (retenues pour des droits de vote simple)	0	0	0
<b>TOTAL NOMINATIF</b>	<b>6 032 045</b>	<b>10 680 288</b>	<b>10 680 288</b>
<b>PORTEUR</b>			
Capital – Actions nominatives*	<b>2 010 096</b>	<b>2 010 096</b>	<b>2 010 096</b>
<b>CONTRAT DE LIQUIDITE</b>			
Actions au porteur détenues dans le cadre du contrat de liquidité	<b>4 338</b>		<b>- 4 338</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 042 141</b>	<b>12 690 384</b>	<b>12 686 046</b>

\* pour les Valeurs Essentiellement Nominatives : actions en cours de négociation, ou titres à répartir sur OST antérieure

*Les informations ci-dessus sont communiquées à titre indicatif et ne sauraient engager la responsabilité de la Société Générale au regard de la réglementation sur les franchissements de seuils dans la mesure où la détention de titres sous la forme "au porteur" n'est pas portée à la connaissance de notre établissement. Les éléments relatifs à l'auto-contrôle proviennent des informations transmises par la société et sont susceptibles de fluctuer très fréquemment. Les déclarations des éventuels franchissements de seuils doivent être effectuées par le ou les actionnaires concernés conformément à la réglementation en vigueur et dans les délais prévus.*